

Cette publication présente un bilan des installations des jeunes agriculteurs champardennais sur la période 2000-2010 au travers de l'octroi ou non de la dotation jeunes agriculteurs (DJA).

Les assises de l'installation de 2013 ont rénové les outils de la politique de l'installation et de la transmission. Le comité régional de l'installation et de la transmission de Champagne-Ardenne, coprésidé par l'Etat et la Région, a défini une stratégie régionale dans le Programme de Développement Rural Régional 2014-2020.

Les jeunes agriculteurs bénéficieront de la création des Points Accueil Installation des Chambres d'Agriculture et leurs partenaires. Les montants des dotations et prêts bonifiés financés par l'Etat et le FEADER ont pour objectif ambitieux d'accompagner 250 installations par an, contre moins de 170 en 2013. Enfin, le nouveau plan d'entreprise permettra la réadaptation du programme d'investissement du jeune agriculteur pendant sa durée.

Ces mesures ont ainsi pour vocation de répondre au mieux aux besoins des jeunes professionnels.

Le directeur régional  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt

Sylvestre Chagnard

## En dix ans, la Dotation Jeune Agriculteur pour sept exploitants éligibles sur dix

*Cet article est le fruit d'une collaboration étroite entre le service régional de l'information statistique et économique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne et la chambre régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne.*

### 400 jeunes agriculteurs champardennais s'installent en moyenne chaque année depuis 2000

Sur les 24 587 exploitants agricoles recensés en 2010 dans la région Champagne Ardenne, un sur quatre a pris en main sa première exploitation durant les dix dernières années (entre 2000 et 2009). Le nombre d'installations a eu tendance à augmenter entre les années 70 et les années 90 pour se stabiliser voire diminuer par la suite. Environ 4 000 jeunes agriculteurs de moins de 40 ans ont démarré leur activité entre 2000 et 2009.

Avec le vieillissement de la profession agricole, les nouveaux installés sont plus âgés. S'installer à moins de quarante ans aujourd'hui est devenu chose moins courante que dans les années 70. En effet, si plus de 97 % des agriculteurs avaient moins de 40 ans à la prise en main de l'exploitation dans les années soixante-dix, ils ne sont plus que 66 % dans les années 2000.

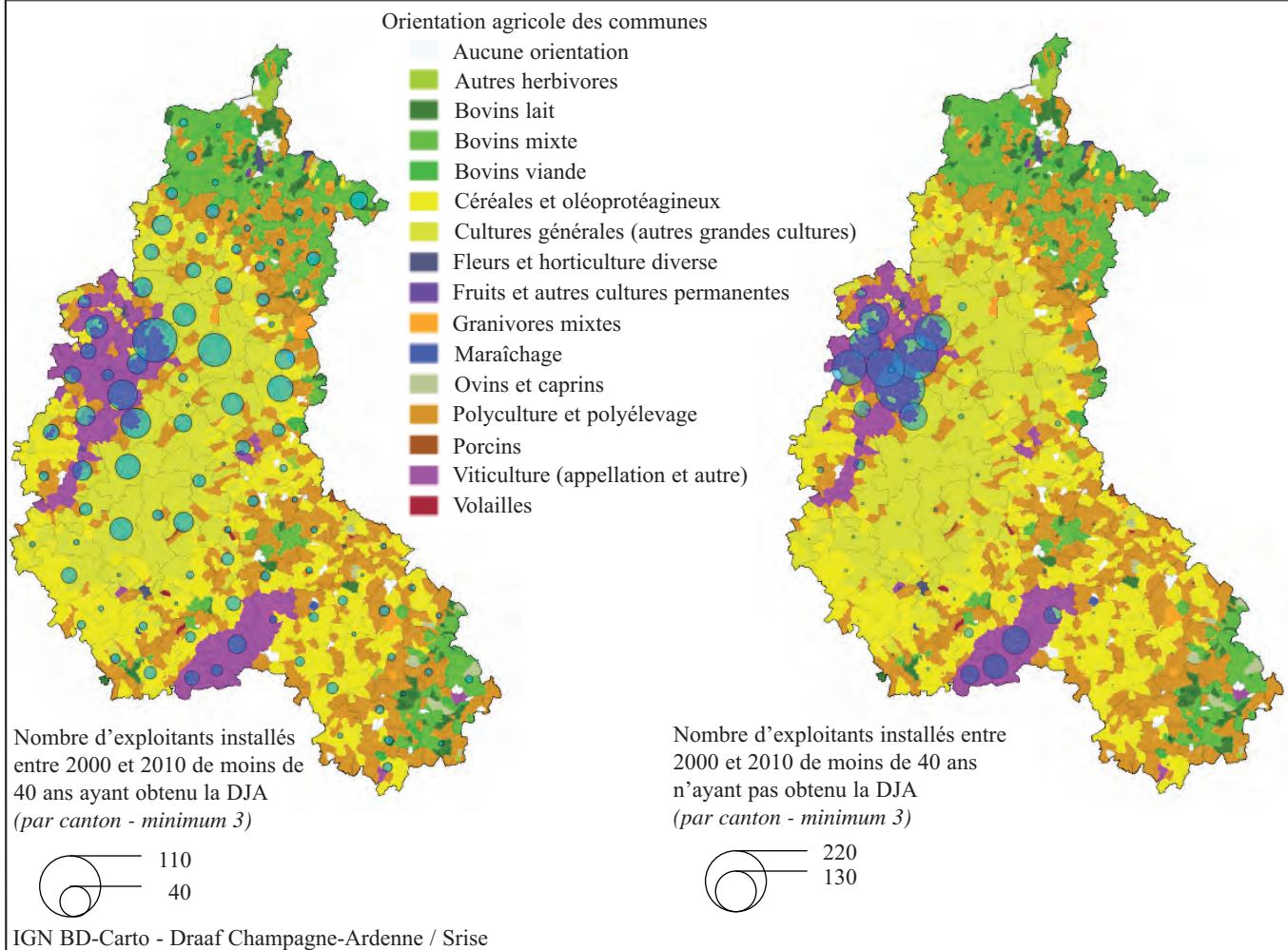
La féminisation de la profession est également indéniable, soit par la simple reprise de l'exploitation du conjoint ou d'un parent, soit par l'amélioration de l'attractivité de certaines filières agricoles qui bénéficieraient de formations de très bonne qualité.

Depuis 1973, les agriculteurs de moins de 40 ans peuvent bénéficier d'une dotation jeune agriculteur (DJA) visant à assurer le renouvellement des générations et la transmission des exploitations agricoles. Les évolutions de cette mesure conjuguées avec celles favorisant le départ anticipé à la retraite de leur prédécesseur ont permis de stabiliser voire d'augmenter le taux d'installation des plus jeunes.

Sur les exploitants exerçant encore en 2010, trois agriculteurs sur dix de moins de quarante ans l'année de l'installation ont bénéficié d'une DJA entre 2000 et 2009. C'est le cas d'un sur dix en viticulture et d'un sur deux dans l'ensemble des autres secteurs agricoles.

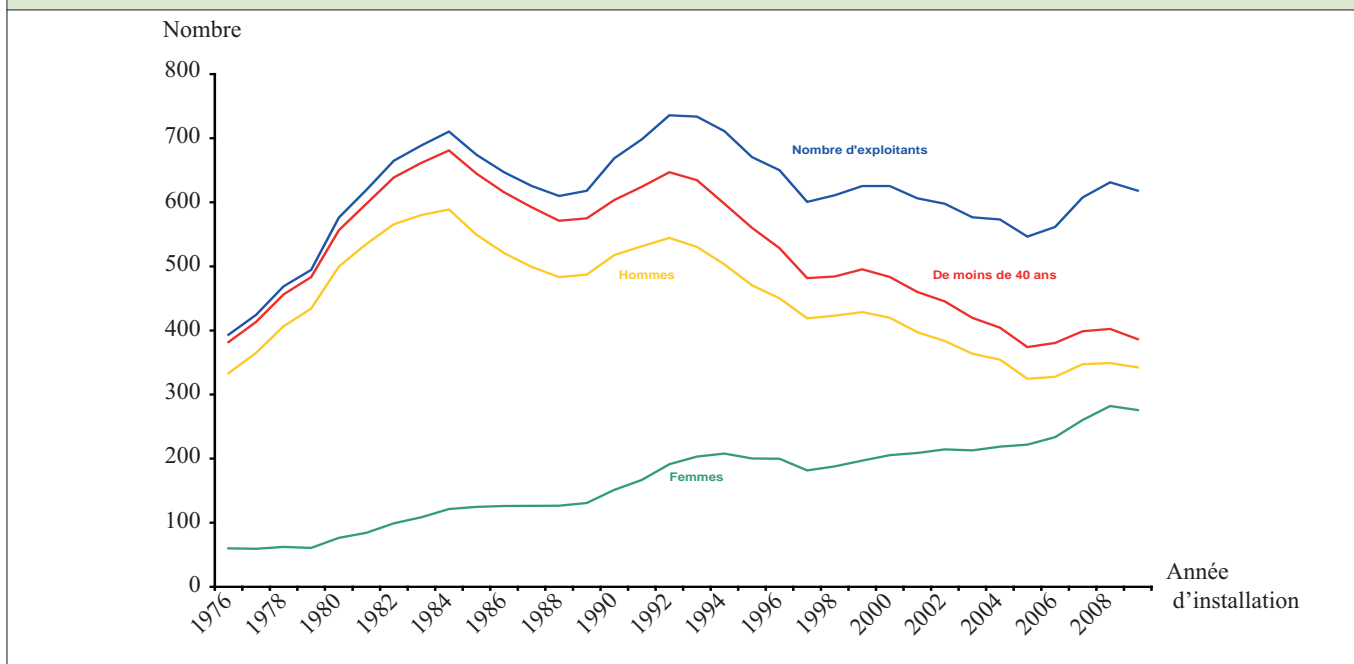
## Les exploitants ayant la DJA principalement en Champagne crayeuse

## Les non aidés concentrés dans le vignoble



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

## Féminisation et vieillissement de la population à l'installation

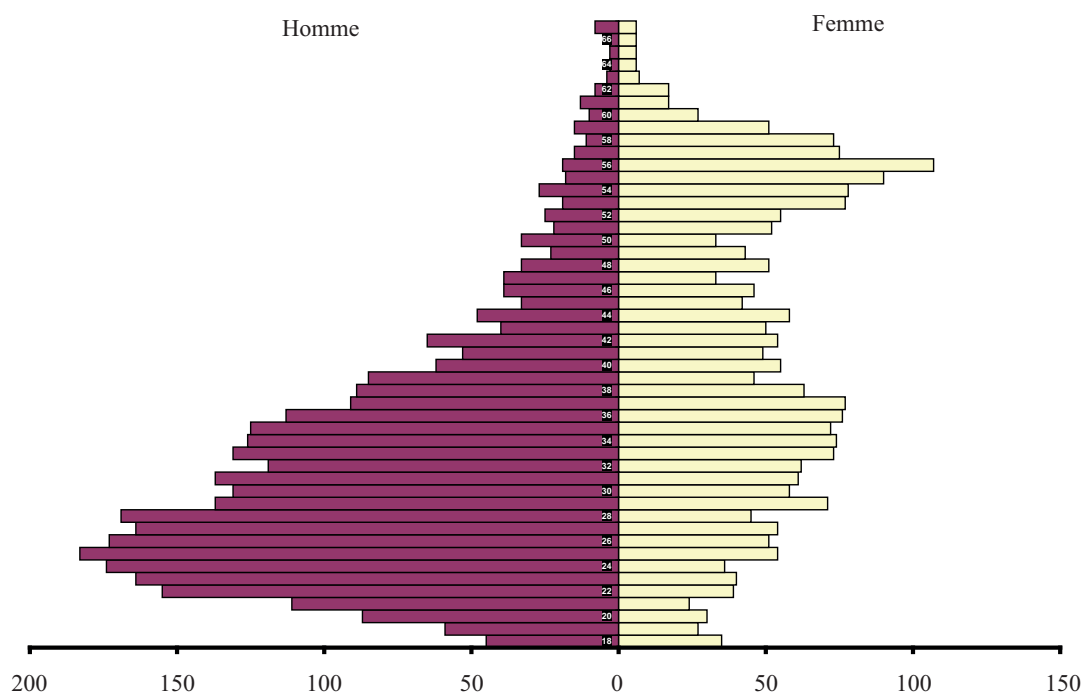


Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Moyenne sur cinq années d'installations (exemple valeur 2008 = moyenne sur les valeurs de 2004 à 2008)

## Un âge à l'installation plus avancé pour les femmes

Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon l'âge à l'installation (2000-2009)



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Cette différence dépend surtout de l'application du critère des seuils de surface départementaux. En effet, un jeune viticulteur doit pouvoir exploiter plus de 75 ares de vignes pour bénéficier d'une DJA. Or, 44 % des exploitations n'atteignent pas cette surface. Enfin, pour les autres productions, le seuil de 17 hectares environ (il varie au plan départemental) n'est pas atteint pour une minorité des autres types d'exploitation (seulement 17 %).

## La filière laitière et les filières mixtes plus souvent aidées

Entre 2000 et 2009, 2 432 chefs d'exploitation ou premiers coexploitants se sont installés à moins de 40 ans sur une surface supérieure aux seuils départementaux et exercent encore leur activité en 2010. Du fait de la prédominance de certaines filières en Champagne-Ardenne, les projets d'installation concernent des structures d'exploitation spécialisées en grandes cultures, en polyculture ainsi qu'en viticulture. Hormis pour cette dernière où seulement 23% des exploitants ont obtenu une DJA, c'est plus d'un exploitant sur deux avec une proportion plus importante dans la filière laitière ou plus globalement animale.

La répartition géographique des nouveaux installés est similaire à celle de l'ensemble des chefs d'exploitation. Elle correspond bien aux différents types de production : un peu plus de la moitié prennent leur première exploitation dans le département de la Marne dont 60 % en viticulture. 40 % s'installent dans le vignoble marnais ou auboisi. Un sur quatre démarre dans l'Aube. Les femmes sont d'ailleurs beaucoup mieux représentées dans le milieu viticole : deux tiers des nouvelles cheffes d'exploitation sont viticultrices ; un peu plus d'un tiers chez les hommes. Le taux d'aidés est plus élevé dans les Ardennes et la Haute-Marne car l'élevage y est aussi plus présent. Environ 140 éleveurs ont été aidés sur la dernière décennie sur un total de 220 environ

### Le critère numéro un d'octroi : la surface minimum d'installation (SMI)

Nombre d'exploitations de moins de 40 ans à l'installation entre 2000 et 2009		Aidés	Non aidés	Total	Taux d'aides
Orientation viticole	Au dessus du seuil	241	820	1 061	22,7
	En dessous du seuil	4	1 267	1 271	0,3
Orientation agricole	Au dessus du seuil	813	558	1 371	59,3
	En dessous du seuil	32	187	219	14,6
Sans SAU		10	22	32	31,3
Ensemble		1 100	2 854	3 954	27,8
Champ retenu	Au dessus du seuil	1 054	1 378	2 432	43,3

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

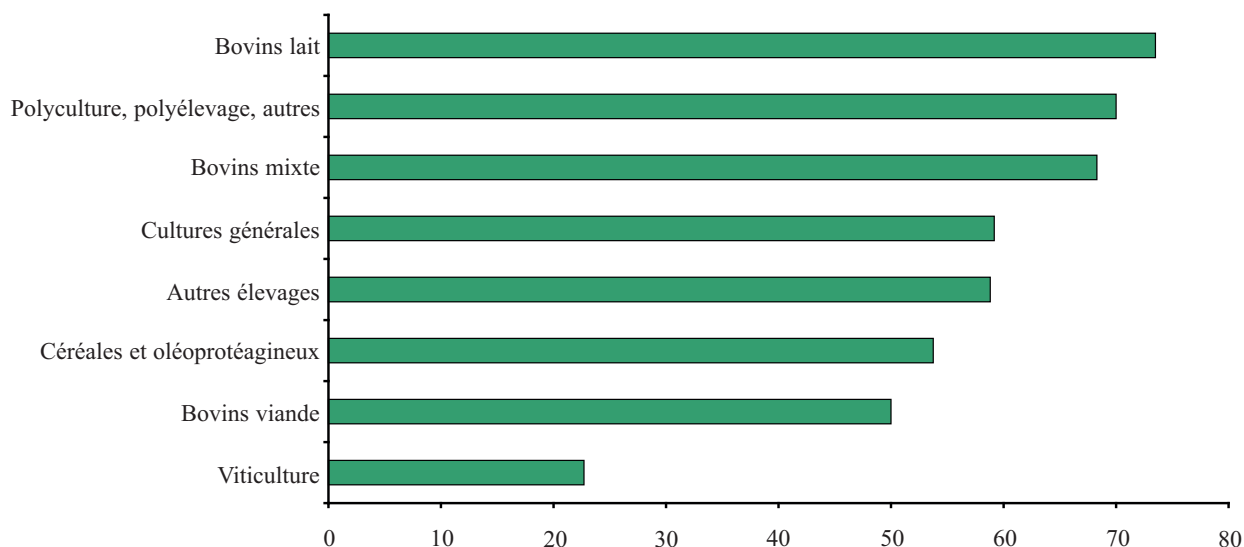
Agricole hors viticulteur : seuil d'une demie SMI

• Marne et Ardennes : 17 ha, Aube : 17,5 ha, Haute-Marne, 18,5 ha

Viticulteur : seuil d'une demie SMI = 75 ares

## 73 % d'aïdés dans la filière laitière

Pourcentage d'aïdés selon l'orientation agricole



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Champ des exploitations de moins de 40 ans à l'installation entre 2009 et 2010 et répondant aux critères de la SMI

### Plus de 180 000 euros de valeur productive pour un exploitant aidé sur deux

La taille de l'exploitation (surface, cheptel) est également un critère majeur d'octroi de l'aide puisqu'il conditionne le revenu et le caractère viable du projet. La DJA est réservée aux projets dégagant un revenu prévisionnel suffisant au terme des cinq premières années qui suivent l'installation (au minimum un Smic net annuel). Cela peut expliquer que toutes les petites exploitations, de moins de 25 000 euros de potentiel de production (PBS : production brute standard) n'ont pas eu d'aide ou n'y ont tout simplement pas fait appel. En effet, l'enquête Rica laisse apparaître qu'une exploitation moyenne (entre 25 000 euros et 50 000 euros de PBS) sur quatre enregistre un résultat courant avant impôt (RCAI) inférieur à 17 000 euros alors que le Smic net annuel est de 13 000 euros. Pour les cultures, l'aide est donc plus souvent attribuée au delà de 50 000

euros de PBS. Entre 100 000 euros et 200 000 euros, deux tiers des installés ont été aidés.

Les exploitations moyennes d'élevage seront aussi souvent aidées. Pour cette filière, plus des trois quarts des nouveaux installés sont aidés avec un projet à hauteur de 100 000 euros ou plus. En viticulture, la propension à recevoir l'aide commence à grimper fortement à partir de 150 000 euros. Passés ce seuil ils sont 45 % à l'avoir perçue. Par ailleurs, entre 75 000 euros et 100 000 euros, un sur quatre obtient un RCAI inférieur à 26 000 euros. A l'inverse, les exploitants ayant un potentiel de production très élevé, plus de 300 000 euros de PBS, représentent 20 % des nouveaux installés aidés ou non. L'équivalent de trois Smic de revenus annuels est un seuil maximal pour l'obtention de la DJA. En revanche, l'obtention des prêts Moyen Terme Spécial Jeunes Agriculteurs (MTS-JA) est possible.

### La condition de potentiel économique élimine certaines petites exploitations

Nombre d'exploitants installés à 40 ans entre 2000 et 2009 répondant aux critères SMI	Cultures		Elevage		Polyculture, polyélevage		Viticulture		Ensemble		
	Non aidés	Aidés	Non aidés	Aidés	Non aidés	Aidés	Non aidés	Aidés	Non aidés	Aidés	
Production brute standard (PBS)											
PBS médiane (milliers d'euros)	112	152	88	162	141	245	157	253	134	182	
Moins de 50 k€	E	75	7	30	8	s	s	0	0	116	17
50 k€ à 74 k€	F	48	30	5	9	s	s	108	3	167	45
75 k€ à 99 k€	F	58	55	12	11	8	8	111	16	189	90
100 k€ à 149 k€	E	90	169	15	32	9	19	171	29	285	249
150 k€ à 199 k€	C	53	113	6	27	10	18	98	33	167	191
200 k€ à 249 k€	T	28	61	4	18	9	27	65	37	106	143
250 k€ à 299 k€	I	21	38	2	12	3	27	54	23	80	100
300 k€ ou plus	F	43	54	5	22	7	43	213	100	268	219
Ensemble	S	416	527	79	139	63	147	820	241	1 378	1 054

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

s = secret statistique (non diffusable)

Interrogés sur cette question, certains exploitants ont peut-être involontairement fait l'amalgame entre les deux dispositifs d'aide puisque le bénéficiaire des prêts MTS-JA et la DJA s'inscrivent tous deux dans l'aide nationale à l'installation.

De même, en matière de surface en grandes cultures, ceux qui ont plus de 70 hectares prétendent plus facilement à la DJA (deux exploitants sur trois) et plus de deux hectares en viticulture (un exploitant sur trois). Pour l'élevage bovin, 75 % des éleveurs aidés possèdent plus de 81 bêtes contre un cheptel de 39 têtes pour les non aidés.

### Environ 300 exploitants répondant aux critères déclarent ne pas avoir perçu la DJA

Les exploitants ayant reçu l'aide sont aussi mieux formés car les exigences d'obtention passent également par l'acquisition d'un diplôme au moins équivalent au bac professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou la détention du brevet de technicien agricole (BTA). Dans le secteur agricole hors viticole, 82,4 % des aidés ont ce niveau ou ont suivi des études supérieures agricoles, 70,5 % dans la viticulture. A l'inverse ils ne représentent respectivement que 52,7 % et 34,9 % chez les non aidés.

Même sans avoir initialement le diplôme adéquat, une poignée d'aidés (trois sur dix) suivent un enseignement agricole par la voie de la formation continue pour répondre à cette condition de formation diplômante.

Les agriculteurs qui obtiennent la DJA passent davantage de temps que les autres sur leur exploitation. Ils y exercent leur métier bien souvent à plus de trois quarts de temps : 88 % pour les aidés contre à peine 60 % pour les non aidés.

Plus généralement, les candidats qui répondent aux critères de « surface minimale », « niveau de potentiel de production suffisant », « niveau de diplôme requis » et « temps d'acti-

### Le métier d'exploitant agricole légitimement primé

Niveau de diplôme	Agricole hors viticole			Viticole		
	Aidés	Non aidés	% aidés	Aidés	Non aidés	% aidés
BTA ou supérieur agricole	670	294	69,5	170	286	37,3
Taux de représentativité	82,4	52,7		70,5	34,9	
Plutôt formation agricole	74	83	47,1	27	182	12,9
Plutôt formation généraliste	69	181	27,6	44	352	11,1

Temps passé sur l'exploitation	Agricole hors viticole			Viticole		
	Aidés	Non aidés	% aidés	Aidés	Non aidés	% aidés
3/4 temps ou plus	718	313	69,6	210	487	30,1
Taux de représentativité	88,3	56,1		87,1	59,4	
Moins de 3/4 temps	95	245	27,9	31	333	8,5

Type d'activité	Agricole hors viticole			Viticole		
	Aidés	Non aidés	% aidés	Aidés	Non aidés	% aidés
Monoactif (agricole seul)	711	380	65,2	206	654	24,0
Pluriactif (autre activité professionnelle)	102	178	36,4	35	166	17,4
Taux de représentativité	12,5	31,9		14,5	20,2	

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

tivité » ont une forte probabilité d'octroi de la DJA.

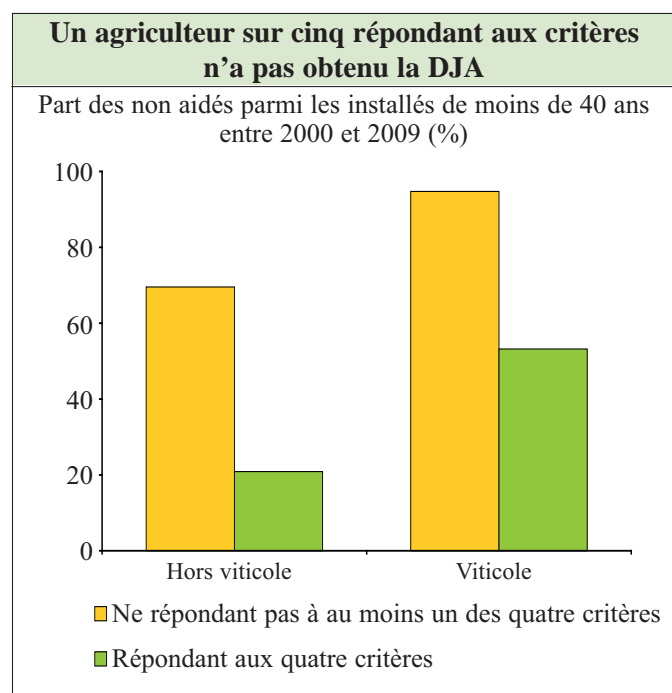
Hors viticulture, sept jeunes agriculteurs sur dix l'ont perçue en ayant réuni l'ensemble des critères ; ils sont seulement deux sur dix à cumuler ces caractéristiques parmi les non aidés.

En viticulture, le constat est similaire avec une proportion de six bénéficiaires sur dix demandeurs et une part de 10 % des dossiers non retenus.

Au total 155 agriculteurs, en majorité en grandes cultures, et 157 viticulteurs remplissaient a priori toutes les conditions sans toutefois avoir obtenu l'aide nationale à l'installation. On peut observer qu'il est difficile d'appréhender, à partir du recensement 2010, le « niveau de potentiel de production maximal » au delà duquel la DJA n'est pas accordée. Toutefois, parmi les exploitants répondant aux critères d'éligibilité, on peut relever que 35 % ont un potentiel brut de production de plus de 250 000 euros lorsqu'ils sont aidés contre 47 % lorsqu'ils ne le sont pas. Généralement, leurs exploitations sont plus importantes en grandes cultures : 27 % des aidés ont une SAU de plus 200 hectares contre 33 % pour les non aidés. En viticulture, les exploitations de plus de dix hectares représentent respectivement 1,4 % et 10,2 %.

### Le manque d'information et la complexité du dispositif évoqués par de jeunes installés

Une étude réalisée par la chambre régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne a permis de compléter les enseignements du recensement 2010 sur le profil des installés aidés et non aidés. Cette étude bénéficie du soutien financier du conseil régional de Champagne-Ardenne. Elle est le fruit d'un



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

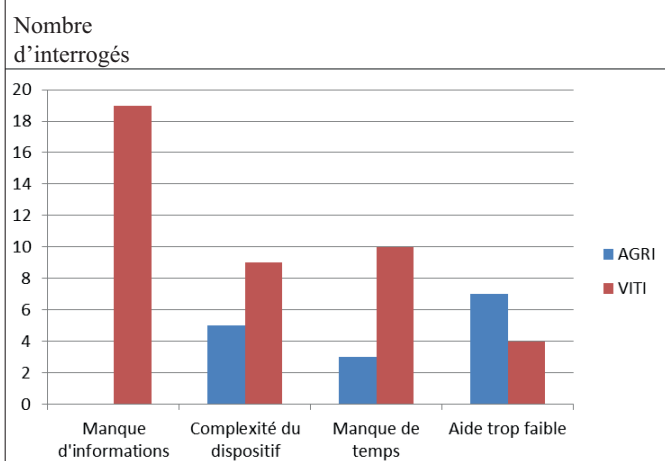
Répondant aux quatre critères : Smi, PBS minimum, BTA, temps de travail

travail en partenariat avec les services de la Draaf et de la mutualité sociale agricole (Ardennes, Marne et Meuse).

Cette étude, pilotée par l'instance de gouvernance Installation - Transmission regroupant l'ADASEA de la Marne, les Chambres d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs de Champagne-Ardenne, fait ressortir les raisons de l'installation sans les aides nationales de jeunes s'installant avant 40 ans sur la période 2008-2011. Sur cette même période, 87 % des personnes non aidées - dont l'installation s'est réalisée à l'âge de 39 ans maximum - ne respectent pas au moins un des critères d'éligibilité aux aides (seuil minimal de surface, de revenu et de niveau de formation requis). En revanche, 13 % de la population non aidée sur la période observée est éligible aux aides nationales.

68 jeunes installés sur la période 2008/2011 ont répondu à l'interrogation suivante : « Quelles sont les raisons pour lesquelles la demande d'aides nationales n'a pas été présentée ? » Cette analyse est basée sur la structure de la population non aidée du recensement agricole, par département, orientation de l'exploitation et par sexe.

### Une inadéquation perçue entre le montant de l'aide et les engagements à tenir



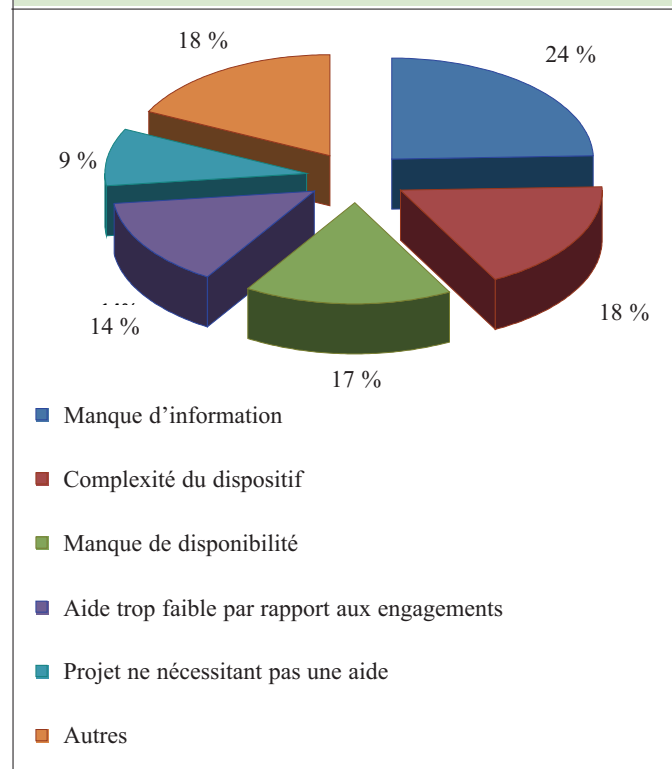
Source : Craca, Enquête auprès de jeunes installés entre 2008 et 2011

Sur les 68 chefs d'exploitation enquêtés respectant les critères d'éligibilité, la raison principale de l'installation sans les aides est le manque d'information avec un taux de 24,4 %. La deuxième raison invoquée concerne la complexité du dispositif d'installation avec les aides de l'Etat pour 17,9 %. En troisième lieu, avec un taux de 16,7 %, les chefs d'exploitation évoque un manque de temps pour demander les aides auquel s'ajoute, pour 14,1 % d'entre eux, la faiblesse du montant d'aide vis-à-vis des obligations qui en découlent. 9 % estiment que le projet ne nécessite pas d'aide.

Seuls les viticulteurs ont déclaré manquer d'informations. En outre, la complexité du dispositif et le manque de temps semblent les dissuader de faire les démarches pour obtenir l'aide. A l'inverse, les agriculteurs auront plus souvent tendance à juger le bénéfice de l'aide faible par rapport aux engagements à tenir.

Sylvain SKRABO (Draaf)  
Christine SERACCHIOLI (Craca)

### Un jeune installé sur quatre a manqué d'information sur les aides



Source : Craca, Enquête auprès de jeunes installés entre 2008 et 2011

## Répartition des aidés et des non aidés selon quatre critères

Un exploitant non aidé sur cinq cumule les critères de SMI, revenus, diplôme et de présence sur l'exploitation

Nombre d'exploitants de moins de 40 ans à l'installation  
ayant démarré leur activité entre 2000 et 2009 (hors viticulture)

Aidés 855	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Seuil de ½ smi non atteint	42	4,9	42	4,9	42	4,9	42	4,9
Seuil de ½ smi atteint	813	95,1	17	2,0	17	2,0	17	2,0
			Niveau de ressources insuffisant					
			Niveau de ressources suffisant	796	93,1	Formation agricole insuffisante	133	15,6
					Niveau BTA ou supérieur	663	77,5	Moins d'un 3/4 temps
								3/4 temps ou plus
								587 <b>68,7</b>
Non aidés 767	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Seuil de ½ smi non atteint	209	27,2	209	27,2	209	27,2	209	27,2
Seuil de ½ smi atteint	558	72,8	116	15,1	116	15,1	116	15,1
			Niveau de ressources insuffisant					
			Niveau de ressources suffisant	442	57,6	Formation agricole insuffisante	194	25,3
					Niveau BTA ou supérieur	248	32,3	Moins d'un 3/4 temps
								3/4 temps ou plus
								155 <b>20,2</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Un viticulteur non aidé sur douze cumule les critères de SMI, revenus, diplôme et de présence sur l'exploitation

Nombre d'exploitants de moins de 40 ans à l'installation  
ayant démarré leur activité entre 2000 et 2009 (viticulture)

Aidés 245	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Seuil de ½ smi non atteint	4	1,6	4	1,6	4	1,6	4	1,6
Seuil de ½ smi atteint	241	98,4	19	7,8	19	7,8	19	7,8
			Niveau de ressources insuffisant					
			Niveau de ressources suffisant	222	90,6	Formation agricole insuffisante	68	27,8
					Niveau BTA ou supérieur	154	62,9	Moins d'un 3/4 temps
								3/4 temps ou plus
								138 <b>56,3</b>
Non aidés 2 087	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Seuil de ½ smi non atteint	1 267	60,7	1 267	60,7	1 267	60,7	1 267	60,7
Seuil de ½ smi atteint	820	39,3	219	10,5	219	10,5	219	10,5
			Niveau de ressources insuffisant					
			Niveau de ressources suffisant	601	28,8	Formation agricole insuffisante	371	17,8
					Niveau BTA ou supérieur	230	11,0	Moins d'un 3/4 temps
								3/4 temps ou plus
								157 <b>7,5</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

## Les enquêtes du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

### Recensement agricole

Le Recensement Agricole 2010 a été réalisé de façon exhaustive auprès des exploitations agricoles remplissant les trois critères suivants :

- avoir une activité agricole,
- avoir une gestion courante indépendante,
- atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Un chef d'exploitation a pu être interrogé plusieurs fois s'il est principal gestionnaire de plusieurs exploitations.

L'année d'installation retenue est celle correspondant à la question : « En quelle année le chef ou le 1<sup>er</sup> coexploitant a-t-il pris la direction de sa première exploitation agricole ? ».

Les caractéristiques sont celles de l'exploitation en 2010 et non à la date de l'installation. Par ailleurs, comme la campagne de recensement s'est échelonnée du mois d'octobre 2010 au mois d'avril 2011, le nombre d'installations peut être légèrement sous-estimé. De la même manière, dans le cas des formes sociétaires, seul le chef d'exploitation au sens du recensement est pris en compte, ce qui conduit aussi à sous-estimer le nombre de personnes installées.

On entend par année d'installation aidée, les personnes ayant répondu à la question : « Si DJA, année d'obtention d'une dotation jeune agriculteur ».

### Réseau d'information comptable agricole (Rica) :

Mis en oeuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Il est régi en France par le décret n° 2010-78 du 23 février 2010 relatif à la création d'un réseau de données dénommé réseau d'information comptable agricole - Rica France. Les données de base sont recueillies à partir d'une fiche d'enquête, définie au niveau européen, comprenant la comptabilité agricole de l'exploitation et des informations technico-économiques. Cette fiche est déclinée au niveau national pour être conforme aux normes comptables françaises et répondre à des besoins particuliers. Un retraitement de certaines données est effectué afin de cerner la réalité économique de l'exploitation au plus près ou rendre les exploitations comparables entre elles : amortissements linéaires, évaluation des stocks à la valeur à la clôture de l'exercice, formes sociétaires, etc.

## Les aides à l'installation

Les aides à l'installation ont pour objectif de soutenir les jeunes s'installant pour la première fois en agriculture. L'obtention de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui est une aide à la trésorerie, permet de bénéficier - sous conditions - des prêts bonifiés à moyen terme spéciaux - jeunes agriculteurs (MTS-JA), d'avantages fiscaux et de subventions complémentaires de collectivités.

Les critères d'éligibilité sont les suivants (selon l'extrait de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3065 du 22/06/2010) :

« La date d'installation... doit correspondre au plus tôt au jour suivant la majorité du candidat et au plus tard au jour précédent le 40<sup>ème</sup> anniversaire de ce dernier.

Pour les candidats nés à compter du 01/01/1970, avoir le diplôme ou titre homologué de niveau égal ou supérieur au

Bac professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole »...

Le bénéficiaire doit avoir la qualité d'agriculteur à titre principal (ATP) ou d'agriculteur à titre secondaire (ATS). Cette qualification est appréciée en fonction des revenus prévisionnels annuels. Il devra retirer au moins 30 % de son revenu professionnel global des activités agricoles.

La surface minimale d'installation est fixée à ½ SMI.

Le revenu de l'exploitation ou de l'associé exploitant doit conduire à un revenu d'au moins un Smic.

... et doit réaliser un plan de professionnalisation personnalisé (PPP), un plan de développement économique (PDE), s'engager à rester agriculteur au moins pendant cinq ans et à tenir une comptabilité... »

## L'agriculture biologique, les circuits courts et la diversification sont autant de bons points pour une aide à l'installation

Entre 2000 et 2009, les jeunes agriculteurs en agriculture biologique de moins de 40 ans représentent 1,3 % des installations. Ils sont pour moitié viticulteurs. Une trentaine d'agriculteurs « bio » avec une surface éligible à la DJA se sont ainsi installés et les trois quarts d'entre eux ont perçu cette aide.

En outre, 79 commercialisent en circuit court (hors viticulture). Plus de 80 % d'entre eux perçoivent des aides financières.

Les jeunes installés se tournent un peu plus souvent vers le circuit court que les autres ; 8 % contre 4 %. La majorité vend

en nom propre des produits animaux autres que œufs, volailles et produits laitiers et, pour une bonne partie, des légumes. La vente s'exerce plutôt sur les marchés mais aussi en commerce de détail.

Le projet d'installation a intégré ou vu se développer des activités de diversification. Près de 16 % des installés en ont une contre 11 % si l'on considère l'ensemble des exploitants régionaux. Le taux d'aides parmi ceux qui exercent une telle activité est de 75 %. La grande majorité, tout comme au niveau régional, se spécialise de cette manière dans le travail à façon agricole pour d'autres exploitations.